

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence de Lettres Modernes Appliquées, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- M. Marc-Jean Filaire Ramos : Président
- Mme Claire Cornillon
- M. Yoan Vérilhac
- Mme Claire Musiol (extérieur).
- Suppléante : Mme Amélie Chabrier

L2 :

- Mme Claire Cornillon : Présidente
- M. Yoan Vérilhac
- M. Marc-Jean Filaire Ramos
- Mme Claire Musiol (extérieur).
- Suppléante : Mme Amélie Chabrier

L3 :

- M. Yoan Vérilhac : Président
- Mme Claire Cornillon
- M. Marc-Jean Filaire Ramos
- Mme Claire Musiol (extérieur).
- Suppléante Mme Amélie Chabrier

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 06/10/2023

Le président de l'université

Benoit ROIG